

**Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 28 juin 2023**

Rapporteur : Thérèse OSMAN WATA

**M 233 - 23.03 RÉDUCTION DE LA BANDE PASSANTE**

Un motionnaire (VERT.E.S) explique que l'idée est de réduire autant que possible la bande passante, c'est-à-dire le nombre de données ou gigaoctets que la Commune consomme. On sait que cela représente 3,7% des émissions à effet de serre. Pronostic SIG : cela va monter à 5%. Il s'agit de réduire ces valeurs. Cela concerne 2 points principaux : le téléchargement d'images et le visionnement de vidéos, notamment à haute résolution.

La motion propose de réduire la publicité sur les sites web avec un outil et de réduire la qualité des vidéos lues sur les navigateurs (valeur moindre par défaut). On peut également relever que l'agence américaine de la sécurité incite ses administrateurs à bloquer les éléments de publicité, car c'est un canal de cyberattaques.

Un commissaire (PLR) aimerait connaître la position de l'administration et l'impact environnemental réel.

Un commissaire (UDC) estime que c'est un texte bicéphale qui s'adresse à l'administration, mais aussi aux communiers.

Un motionnaire (VERT.E.S) indique que, dans le cadre du DIP, de telles mesures sont déjà prises. S'agissant de l'aspect bicéphale, l'idée est de communiquer aux personnes dans l'administration pour mieux appréhender ce changement, pas de leur dire ce qu'ils doivent faire : un accompagnement au changement et une explication sur le sens des choses, permet une meilleure compréhension et acceptation.

M. MAUTONE, responsable du STI (service des technologies de l'information), répond sur les quatre demandes de la motion.

Se basant sur l'article des SIG qui accompagnait la motion, on calcule que 3,7% des gaz à effet de serre mondial sont représentés par le numérique. 55% sont issus du trafic de données, de ces 55%, 80% sont les flux vidéo, ce qui représente 1,6% des gaz à effet de serre mondial. Il répond aux points de la motion comme suit :

- Toutes les plateformes de streaming par le proxy basé sur le firewall et plateformes de jeux vidéo, sites pour adultes et sites illégaux ont été bloqués (point 1 de la motion). Il relève que sur les 13 services de l'administration communale, seul le Service de la culture et communication est supposé visionner des photos pour la création de vidéos. Il est nécessaire pour ce service de la communication d'avoir des vidéos de qualité.
- Le téléchargement de toutes les images et vidéos publicitaires a été bloqué - publicités pas masquées mais pas téléchargées (point 2).
- Concernant l'installation d'outils sur les postes des collaborateurs : toute installation autonome est déconseillée. Les droits administrateurs ont été supprimés sur les postes individuels (point 3).
- Le STI est pour communiquer à la population, mais aimerait réfléchir comment le faire et ne pas imposer un logiciel ou un éditeur (point 4).

Une politique de sécurité informatique existe ; elle comprend une directive que tout employé doit signer avant d'utiliser les services informatiques. L'utilisation des services informatiques est destinée à un usage professionnel uniquement, l'utilisation à des fins privées est tolérée de manière exceptionnelle et tant qu'elle n'entraîne pas de baisse des performances informatiques.

Que font les autres entités ? Renseignements pris auprès du SIACG (Service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises) : il existe des outils qui permettent de réduire la qualité des vidéos, mais

ce ne sont pas des outils destinés à un usage professionnel ni à être exploités à grande échelle. Cela rend l'exercice difficile à mettre en place.

Un commissaire (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) remercie pour la présentation très claire. Il demande combien représente 1,7% mondial à Genève ou à Vernier. Pour lui cela ne fait pas sens de parler de ces chiffres car ils sont minimes. Il estime que la motion n'a pas de sens sur l'essentiel. Il n'a pas d'objection à ce que l'information soit faite mais sous une forme intelligente, pas avec un tout ménage ou avec des frais conséquents.

M. MAUTONE indique ne pas connaître les chiffres pour Genève ou Vernier.

Un motionnaire (LES VERT.E.S) remercie pour la qualité de la présentation. L'argument de la taille ne lui semble pas valable, sinon plus personne ne fait rien. Il est heureux d'apprendre que la Commune a déjà des solutions pour retirer les images ou les publicités. Par contre, sur l'utilisation des vidéos par les services, il relève qu'il n'y a pas eu d'analyse réelle des données utilisées, juste un travail de catalogage des utilisations annoncées. C'est pourquoi il faudrait une option pour régler par défaut la vidéo sur une qualité faible, en laissant la possibilité de modifier la qualité en cas de besoin.

Le fait que d'autres communes ne le font pas n'est pas un argument, on peut être pionnier dans le sujet. Il y a sans doute une manière d'identifier des greffons compatibles pour réduire la bande passante. Enfin, il est d'accord avec la proposition de l'administration sur l'information auprès des ménages.

M. MAUTONE indique qu'actuellement, le SIACG monitore la bande passante et informe immédiatement le STI en cas de pic. C'est la seule manière qu'on a de voir s'il y a une utilisation importante. Ce n'est arrivé qu'une seule fois en 4 ans.

Il est possible de regarder avec le SIACG pour mettre les vidéos en faible résolution par défaut. On ne peut pas le faire uniquement pour Vernier, c'est soit pour tout le monde, soit pour personne. Il n'y a pas d'outil SIACG qui permette de piloter cela sur les postes individuels.

Un commissaire (UDC) remarque que les trois premières invites lui semblent relever de l'opérationnel pur. Ces manipulations de blocages lui semblent complexes. Le blocage de la publicité lui paraît éthiquement choquant, vis-à-vis des médias qui sont financés par la publicité. Enfin, il estime que la quatrième invite va trop loin dans les restrictions individuelles.

Un commissaire (VERT.E.S) s'étonne que l'administration municipale se satisfasse de sa dépendance au canton et que le SIACG ne soit pas en capacité d'écouter ce que décide le politique,

Il accepte que les points 2 et 3 peuvent être invalidés, car déjà en place, et propose un amendement consistant à supprimer les invites 2 et 3. L'amendement est accepté à l'unanimité.

## **VOTE**

La motion M 233 - 23.03, Réduction de la bande passante, est refusée par 6 NON (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE , 1 PLR, 1 UDC) et 5 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S).